

# Ordonnance souveraine n° 3.763 du 25 avril 2012 rendant exécutoire l'Accord entre la Principauté de Monaco et le Groenland relatif aux renseignements en matière fiscale signé à Paris le 23 juin 2010

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	25 avril 2012
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 18 mai 2012</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Fiscalité et douanes ; Fiscal - Général

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2012/04-25-3.763@2012.05.19>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Vu Notre ordonnance n° 2.693 du 23 mars 2010 relative à la coopération internationale en matière fiscale ;

### **Article 1er**

L'Accord entre la Principauté de Monaco et le Groenland relatif aux renseignements en matière fiscale, signé à Paris le 23 juin 2010, a reçu sa pleine et entière exécution à compter du 13 avril 2012, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

### **Article 2**

Les dispositions de Notre ordonnance n° 2.693 du 23 mars 2010, susvisée, sont applicables.

### **Article 3**

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 18 mai 2012

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2012/Journal-8069>